

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 15 octobre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 octobre à 20 h, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames BURKI, CABRAL (arrivé au point n°5), CHAUMONT, GOEURIOT, KOUCHA, MAILHÉ, et ZANI (arrivé au point n°2).

Messieurs BERLAND, CARDAIRE, LAGARDE, MORETTE, RENÉ, RITZ, SCHANG, THISSE et VANTINI.

**Etaient excusés** : Madame AUBAILLY

**Etaient représentés** : Madame PIGNATIELLO représenté par Monsieur RITZ et Monsieur MARÇON représenté par Monsieur SCHANG.

**Secrétaire de séance** : Monsieur VANTINI Patrick

\* \* \* \* \*

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

14 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur VANTINI Patrick est désignée secrétaire de séance.

### **1) Subventions aux associations**

L'association « Ceux de Verdun » et la coopérative de l'école primaire ont chacune déposé une demande de subvention.

L'association « Ceux de Verdun » participe chaque année à la cérémonie de commémoration des combats du Trembloy en août.

L'école primaire fait une demande dans le cadre d'un projet de réalisation de fresques dans les cours des 2 sites scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les deux demandes.
- OCTROI une subvention de 50 € à l'association « Ceux de Verdun » et une subvention de 500 € à la coopérative de l'école primaire de Labry de 500 €.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont déjà ouverts au budget.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### **2) Présentation du rapport annuel du SIE du Soiron – exercice 2020**

*Arrivée de Madame ZANI*

Madame BURKI fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service d'eau potable (RPQS) établi par le Président du SIE du Soiron au titre de l'année 2020.

Il est précisé que le prix de l'eau potable (pour la part syndicale) n'a pas changé depuis 2015.

Par ailleurs, le syndicat a constaté que l'état de son réseau cause la perte d'environ 40% de l'eau prélevé. Ainsi, un travail important va être mené pour remédier aux problèmes de fuites notamment sur les secteurs où le réseau est le plus ancien.

### **3) Présentation du rapport annuel du SIAJ – exercice 2020**

Monsieur RENÉ fait part au conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité de service d'assainissement (RPQS) établi par le Président du SIAJ au titre de l'année 2020.

L'année 2020 est une année charnière dans le programme de travaux de 4,2 M d'euros engagé par le syndicat en 2019. Il prévoit notamment la création de 3 bassins d'orages d'ici le 31/12/2021.

Ces travaux se justifient par l'arrivée toujours trop volumineuse d'eau « claire » (1M de m<sup>3</sup> d'eau claire pour 600 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées) à la station d'épuration, affectant son rendement et limitant également les projets d'urbanisation futurs.

L'année 2020 fut également celle de la prise de compétence de l'eau potable pour le compte de la commune de JARNY.

La présentation de ce point est également l'occasion d'évoquer les projets à venir du syndicat.

En 2022, un programme de remplacement du réseau débutera au niveau de la section qui longe l'Orne entre Conflans et Labry. Par ailleurs, le contrat de prestation de nettoyage des avaloirs de la voirie arrivant à son terme le 31/12/2021, la commune de Jarny propose de mutualiser sa balayeuse avec les 4 autres communes membres du syndicat. Le premier chiffrage fait apparaître une économie de service non négligeable pour la commune. Si le projet devait se concrétiser, il ferait l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

#### 4) Approbation des contributions financières versées au SIAJ

Monsieur RENÉ informe le conseil municipal du calcul de la contribution eaux pluviales votée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Jarnisy (SIAJ) en date du 18/06/2020. Il appartient au conseil municipal de LABRY de délibérer sur le montant de la contribution eaux pluviales en fonctionnement et investissement due par la commune au SIAJ.

- Contribution pour l'investissement des immobilisations :

Celle-ci est calculée de la façon suivante : Somme des comptes 66 et 68 du compte administratif du SIAJ multiplié par un taux de participation de 37,65%. Ce résultat est ensuite réparti entre chaque commune au prorata des m<sup>3</sup> d'eau consommée. Pour l'année 2020, le montant est de 13 751,58 € (11 140,48 € en 2019).

- Contribution pour l'exploitation des réseaux de transport et de la station d'épuration :

Celle-ci est calculée de la façon suivante : 30% des charges d'exploitations du centre de traitement en 2020, soit la somme de 147 803,72 € HT, et répartie entre les 5 communes au prorata du nombre d'habitants. Pour l'année 2020, le montant est de 15 886,23 € (14 073,06 € en 2019).

On note donc une participation financière de la commune de LABRY en augmentation entre 2020 et 2021 d'environ 4 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le mode de calcul de la contribution eaux pluviales due par la commune de LABRY, tant au titre des dépenses de fonctionnement que de l'investissement du syndicat.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

#### 5) Budget 2021 : décision modificative n°2

*Arrivée de Madame CABRAL*

Des recettes non prévues au budget primitif ont été notifiées à la commune. La décision modificative permettra d'intégrer les recettes et d'inscrire des dépenses supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE la décision modificative suivante.

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
21316 (21)	11 000,00 €	021 (021)	41 721,65 €
2151 (21) - 9135	56 731,28 €	1323 (13)	4 450,00 €
2183 (21)	1 000,00 €	1326 (13)	12 519,63 €
		1341 (13)	10 040,00 €
TOTAL	68 731,28 €	TOTAL	68 731,28 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (Chap.) - Opération	Montant	Articles (Chap.) - Opération	Montant
023 (023)	41 721,65 €	73223 (73)	47 000,00 €
60612 (011)	2 000,00 €	74127 (74)	13 296,00 €
60621 (011)	3 000,00 €	7788 (77)	- 5 000,00 €
6065 (011)	1 000,00 €		
61521 (011)	1 574,35 €		
615231 (011)	- 5 000,00 €		
615232 (011)	5 000,00 €		
6218 (012)	- 2 000,00 €		
6283 (011)	2 000,00 €		
6411 (012)	2 000,00 €		
6413 (012)	4 000,00 €		
657361 (65)	500,00 €		
6574 (65)	- 500,00 €		
TOTAL	55 296,00 €	TOTAL	55 296,00 €

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**6) Rétrocession parcelle AE 423 lotissement Mahuet à la commune**

Dans l'acte de rétrocession des voiries et réseaux du lotissement Mahuet établi en 2019, la parcelle AE 423 a été omise. Elle est constituée d'un chemin piétonnier. Afin de l'inclure dans le patrimoine communal, il est nécessaire d'établir un acte complémentaire, sans frais pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer l'acte de rétrocession complémentaire afin d'incorporer la parcelle AE 423 d'une contenance de 35 ca et d'une valeur comptable estimée à 79,20 €.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**7) Convention de servitude au profit d'Enedis**

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de l'installation de l'antenne relais par Free au niveau du service technique de la commune, la société ENEDIS a raccordé le dispositif au réseau de distribution via la parcelle ZC 192 appartenant à la commune. Il y'a donc lieu de constituer une servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZC 192 conformément à la convention sous seing privé du 13 janvier 2021.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle ZC 192 et tout document y afférent.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

**8) Espaces sans tabac**

Madame GOEURIOT informe le conseil municipal que la ligue contre le cancer propose à la commune d'instituer des « espaces sans tabac » sur le domaine public, notamment dans les zones fréquentées par les enfants. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce dispositif, de définir les zones en question et d'autoriser le Maire à signer une convention avec la ligue contre le cancer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- IDENTIFIE les abords directs des écoles, l'aire de jeu de la place du 16<sup>ème</sup> BCP et le city stade de la ZAC Geslin comme espaces sans tabac.
- PRECISE qu'il s'agit d'un dispositif de prévention et d'incitation.
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à ces espaces avec la ligue contre le cancer.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **9) Désignation du correspondant défense**

Il est rappelé que le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur BERLAND Gilles comme nouveau correspondant défense de la commune.
- CHARGER Monsieur le Maire d'en informer les autorités militaires.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **10) Mise en place d'un dispositif de signalement pour les agents communaux**

Monsieur MORETTE informe que tout employeur public doit mettre à disposition de ces agents un dispositif lui permettant de signaler les actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes à leur égard.

Il propose de conventionner avec le CDG 54 pour bénéficier de son dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de convention joint à la présente délibération.
- AUTORISE le Maire à la signer.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

## **11) Modification du tableau des effectifs**

Madame CHAUMONT propose au conseil municipal d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de travail du poste d'agent d'accueil de la bibliothèque afin de le mettre en conformité avec l'activité réel du poste et de développer le service rendu à la population.

Elle précise que l'agent a émis un avis favorable à cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de porter à 18h la quotité hebdomadaire de travail du poste d'agent d'accueil de la bibliothèque à compter du 01/11/2021.
- DIT que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire titulaire relevant du grade d'adjoint du patrimoine.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2021.
- CHARGER le Maire de procéder au recrutement.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité. (2 abstentions)*

## **12) Gratifications de Noël pour les agents communaux**

Monsieur MORETTE propose au conseil municipal de reconduire le dispositif voté l'année dernière au profit des agents de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal.
- DIT que la valeur par agent est de 200 €.
- PRECISE que les bénéficiaires sont les agents municipaux de Labry, qu'il soit stagiaire, titulaire, contractuel de droit public ou de droit privé.
- VALIDE l'attribution pour les seuls agents en contrat aidé de bons de 50 € et 100 €, dans la limite de 300 €, à faire valoir dans des enseignes du Jarnisy.
- PRECISE que les crédits sont déjà inscrits au budget 2021.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

### Décisions du Maire

2 acceptations d'indemnité d'assurance pour un montant de 1 509,09 €

### Informations diverses

#### Circulation dans les 9 rues :

Considérant les infractions récurrentes au code de la route constatées au niveau des « 9 rues », Monsieur le Maire souhaite la constitution d'un groupe de travail qui sera chargé de faire des propositions pour y remédier. Y participeront les élus volontaires.

#### Projet cabinet médical communal :

Le projet suit son cours. Depuis la réunion de bureau du 15 septembre, une réunion s'est tenue en présence du Maire, du Dr Léa SCHLECK, de l'ARS et de la CPAM. Les échanges ont par moment été compliqués avec le représentant de l'ARS qui ne semblait pas appréhender l'intérêt du projet dans le contexte déjà fortement dégradé de l'accès aux soins de proximité du territoire. Il a finalement été convenu de rédiger le projet de santé, qui est un préalable indispensable pour la création d'une structure médicale avec des médecins salariés.

Le document est en cours de rédaction par les services communaux en collaboration avec le Dr SCHLECK. Le CIAS et la Fédération Nationale des Centres de Santé pourront également être sollicités pour un appui technique.

#### Animations communales :

30/10 : Vente de chrysanthèmes à la salle socioculturelle

11/11 : Cérémonie de commémoration du 11 novembre + exposition 14/18 salle socioculturelle

Du 30/11 au 03/12 : Théâtre jeune public à la salle socioculturelle

12/12 : Opéra Rock « Paris » à la salle socioculturelle

18/12 : Arbre de Noël des enfants labrysiens à la salle socioculturelle

#### Travaux :

Le remplacement des fenêtres de la mairie devrait se faire en novembre.

Remplacement des pavés rue Curie au printemps 2022

Lancement d'une procédure de reprise de concessions abandonnées dans l'ancien cimetière

Nettoyage et remise en peinture du monument aux Morts

#### Animations 2022 :

19/06 : Festival des vieilles mécaniques

16/07 : Fête populaire

#### Sécurité :

Les radars pédagogiques situés aux 3 entrées de ville vont être déposés.

Devis en cours pour l'installation d'une alarme à l'école maternelle

#### Associations :

AG de motiv'run le 16/10

AG de 1,2,3 parents le 19/10, l'ordre du jour prévoit sa dissolution

Remise de parkas offertes par la commune aux 2 porte-drapeaux des Anciens Combattants

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.